



Loi hier alcool station service

Par **lyly384**, le **10/03/2009** à **14:29**

bonjourrrnje travail dans une station service le soir et en l'occurrence il y a de la vente d'alcool. rnce matin on m'a parlé d'une loi qui aurait été votée et passée hier soir, au sujet de la vente d'alcool dans ces lieux là qui apparemment serait interdite, au risque d'amende au personnel qui y vendrait. rnrnmon employeur me dit ne pas avoir entendu parler de quoi que ce soit. rnrncette loi existe-elle?? est-elle mise en application?? que dit-elle exactement?? rnrnmerci beaucoup par avance

Par **citoyenalpha**, le **10/03/2009** à **15:13**

Bonjourrrnen effet l'Assemblée nationale a adopté un amendement prévoyant l'interdiction de la vente d'alcool et de tabac aux mineurs. rnrnToutefois une loi nouvelle ne peut entrer en application avant son adoption par le Parlement (Assemblée Nationale + Sénat), sa promulgation par le Président de la République et sa publication au Journal Officiel. rnrnDe plus il arrive qu'un amendement ne soit mis en application qu'à compter de la publication d'un décret d'application ou d'une date précisée dans la loi. rnrnEn conséquence cet amendement adopté par l'Assemblée nationale dans le cadre de la loi "Bachelot" n'est pas en application. rnrnIl est bon toutefois de rappeler que l'article L. 3342-1 du Code de la Santé Publique interdit, dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics, la vente ou l'offre à titre gratuit à des mineurs de moins de 16 ans des boissons alcooliques à consommer sur place ou à emporter. rnrnRestant à votre disposition.